
Erratum

Cet erratum vise à corriger une erreur de référence ainsi qu'une erreur, en lien avec la première, dans le troisième paragraphe de l'article suivant :

Harland E, Griffith J, Lu H, Erickson T, Magsino K. Comportements en matière de santé associés au bronzage artificiel d'après l'Enquête sur la santé des jeunes du Manitoba de 2012-2013. *Promotion de la santé et prévention des maladies chroniques au Canada*. 2016;36(8):167-82.

Avant la correction

Il a été prouvé que l'utilisation de lits de bronzage avant l'âge de 25 ans augmentait significativement les risques de mélanome⁸⁻⁹ et des corrélations ont également été établies entre le bronzage artificiel et les carcinomes basocellulaires et spinocellulaires⁹⁻¹¹.

avec la référence 8 suivante :

8. Colantonio S, Bracken MB, Beecker J. The association of indoor tanning and melanoma in adults: systematic review and meta-analysis. *J Am Acad Dermatol*. 2014;70(5):847-57. doi: 10.1016/j.jaad.2013.11.050.

Après la correction

Il a été prouvé que l'utilisation de lits de bronzage avant l'âge de 35 ans augmentait significativement les risques de mélanome⁸⁻⁹ et des corrélations ont également été établies entre le bronzage artificiel et les carcinomes basocellulaires et spinocellulaires⁹⁻¹¹.

avec la référence 8 suivante :

8. Boniol M, Autier P, Boyle P, Gandini S. Cutaneous melanoma attributable to sunbed use: systematic review and meta-analysis. *BMJ*. 2012;345:e4757. doi: 10.1136/bmj.e4757.

Veillez noter que le risque relatif d'une première utilisation d'un lit de bronzage avant l'âge de 35 ans et l'intervalle de confiance présentés dans l'article de Boniol et collab. ont été corrigés le 13 décembre 2012. Voir doi: 10.1136/bmj.e8503.